

Suivi par Frédéric BESSAT

## PROCES-VERBAL

**Réunion du Comité syndical du  
24 septembre 2021  
Centre de convention  
Archamps**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER - M. Philippe NOUVELLE donne pouvoir à Jean-François OBEZ – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN - M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

– **Thonon Agglomération**

Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET - Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

– **Communauté de Communes Faucigny Glières**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Jean-Claude GEORGET - M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude GEORGET

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIVERT

**Excusés** : M. Philippe NOUVELLE - M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline PLAGNAT- CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT– M. Christophe MAYET – Mme Nadine PERINET

# ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE .....	3
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU .....	3
III. GRAND GENÈVE, COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET ORGANISATION .....	3
POINT N°1 – ACTUALITÉ TRANSFRONTALIÈRE .....	3
POINT N°2 – GRAND GENÈVE EN TRANSITION : POINT D'INFORMATION .....	4
IV. COMMUNICATION, PARTICIPATION, CULTURE .....	5
V. MOBILITE .....	5
POINT N°1 – PACTE MOBILITE : POINT D'AVANCEMENT ET CALENDRIER .....	5
POINT N°2 – PROGRAMME D' ACTIONS 2022-2025 MOBILITÉ .....	6
VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	6
POINT N°1 - CONVENTION DE PARTENARIAT FRENCH TECH DU GENEVOIS FRANÇAIS.....	6
POINT N°2 - EVENEMENTS ECONOMIQUES : FORUM DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE, SEMINAIRE GRAND GENÈVE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, FORUM D'AFFAIRES FRANCO-SUISSE : POINT D'INFORMATION .....	7
VII. POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSITION ECOLOGIQUE.....	8
POINT N°1 – ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION AIR DU GENEVOIS FRANÇAIS .....	8
VIII. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES .....	11
POINT N°1 – FEUILLE DE ROUTE DOCUMENT DE SYNTHESE .....	11
POINT N°2 – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2020 DU POLE METROPOLITAIN .	11
POINT N°3 – AUTORISATION DE RECRUTER DES CONTRATS D'ALTERNANCE ET STAGIAIRES ....	12
POINT N°4 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET D'INVESTISSEMENT .....	13
IX. AMENAGEMENT DU TERRIROIRE .....	14
POINT N°1 – ZOOM SUR LA DÉMARCHE SCHÉMA METROPOLITAIN DE L'HABITAT : PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC, ENJEUX DU TERRITOIRE ET SUITES DE LA DÉMARCHE .....	14

C'est avec beaucoup d'émotion que Monsieur le Président Christian Dupessey informe les délégués du Comité syndical du décès brutal de Madame Laurence Cardinale, Assistante de Direction au sein de l'Equipe du Pôle métropolitain, survenu le 23 septembre à l'âge de 53 ans. Monsieur le Président tient à adresser, au nom de tous les élus du Pôle métropolitain, ses sincères condoléances à sa fille Eva, à son mari, Nicolas, à toute sa famille ainsi qu'à tous ses proches. Il tient aussi à saluer les membres de l'Equipe du Pôle métropolitain fortement touchés par cette disparition.

Une minute de silence est effectuée.

-----

Monsieur le Président accueille les nouveaux membres consultatifs, associés aux réunions du Comité syndical. Ils saluent ainsi et félicitent pour leur réélection Monsieur Cyril Pellevat, Conseiller régional et Sénateur (présent), représentant Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Madame Duby-Muller, Députée et Conseillère Départementale de la Haute-Savoie (susceptible de rejoindre la séance), représentant Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Monsieur Gérard Paoli, Vice-président du Conseil départemental de l'Ain (présent), représentant Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain.

## I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain LETESSIER est désigné secrétaire de séance.

## II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

### o Compte-rendu des travaux du Bureau

Monsieur le Président présente les délibérations qui ont été prises par le Bureau lors de sa dernière réunion.

#### Bureau du 9 juillet

- **Délibération n°BU2021-14** : adoption de la convention de mutualisation de service d'entretiens des locaux du Pôle métropolitain avec Annemasse Agglomération

#### Bureau du 10 septembre

- **Délibération n°BU2021-15** : avenant au marché public relatif au pilotage et à l'animation en Ecomobilité pour la mise en œuvre du dispositif PENDAURA +
- **Délibération n°BU2021-16** : adoption de la convention de partenariat et de financement de l'Observatoire statistiques transfrontalier (OST) pour l'année 2021

Les principaux sujets abordés lors de la réunion du Bureau du 10 septembre 2021 sont traités dans le présent ordre du jour.

## III. GRAND GENÈVE, COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET ORGANISATION

### POINT N°1 – ACTUALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Monsieur le Président revient sur les principaux points d'actualité dans le cadre de la coopération transfrontalière.

**Bassins de vie transfrontalier** Monsieur Christian Dupessey a rencontré à la fin du mois d'août dernier, en tant que Président de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, Monsieur Clément Beaune, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes. Il a pu bien entendu s'appuyer à travers cette rencontre sur l'exemple du Grand Genève et du Bassin lémanique pour notamment demander la prise en compte, dans la durée et dans les différentes publiques de l'Etat, de la notion de Bassin de Vie transfrontalier, comme c'est le cas depuis janvier 2021 dans la gestion de la crise sanitaire. Monsieur Clément Beaune s'est montré très ouvert sur cette question. Monsieur Dupessey a également demandé la prolongation des accords provisoires sur le télétravail entre la France et la Suisse. Il a aussi souhaité qu'une solution pérenne puisse être trouvée sur cette question. Deux limites pourraient être proposées : une limite sur la durée du télétravail (25 à 40% du temps de travail) et une limite géographique, pouvant notamment s'appuyer sur la notion de bassin de vie. Monsieur Clément Beaune s'est montré à l'écoute mais n'a pas pris d'engagement sur cette question.

Monsieur Cyril Pellevat confirme que sur la question du télétravail l'accord fiscal franco-suisse est prolongé au 31 décembre 2021. Par contre, l'accord sur les charges sociales est établi jusqu'au 15 novembre. Les

différents parlementaires des zones frontalières travaillent à la prorogation de ses Accords. Il salue les initiatives de la MOT.

**Protocole Petites Douanes : Genève-Sud état d'avancement ; Chablais : prise de position sur le courrier du Canton de Genève, information sur la demande de lancement démarche Pays de Gex**

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que le protocole Genève-Sud est en cours de réalisation avec des mesures d'incitations réalisées depuis 2018 mais aussi avec des mesures plus contraignantes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Il cite en exemple les feux de régulation au droit de la zone de Viry. Il explique que le Canton de Genève souhaite engager une démarche similaire sur deux autres axes : le secteur Annemasse Agglo-Chablais d'une part et le secteur Pays de Gex d'autre part. La gouvernance de ces deux démarches doit encore être stabilisée.

Un courrier a été adressé à l'attention de Monsieur Serge DAL BUSCO pour rappeler la nécessité de définir, de manière partenariale, des objectifs communs et un programme d'actions avec l'ensemble des autorités compétentes françaises et suisses, avant de mettre en place toute opération qui viserait à réduire les horaires d'ouverture des douanes.

Monsieur le Président du Pôle métropolitain a également sollicité auprès des représentants de l'Etat la mise en place de réunions de travail préparatoires entre les différents partenaires et collectivités françaises concernées.

Vincent SCATTOLIN indique que la réunion préalable entre partenaires et autorités françaises est indispensable dans le Pays de Gex.

Julien BOUCHET souligne que les mesures de régulation mises en place dans la partie du Canton ont provoqué des effets de reports sur les douanes de Saint-Julien-en-Genevois et de Bardonnex. Il regrette aussi le manque de communication préalable auprès des usagers. La CC du Genevois reçoit des flots d'appels et de courriels depuis la mise en place et doit répondre, seule, de ses mesures. Il ne les conteste pas mais la communication d'accompagnement doit être considérablement renforcée.

Aurélie CHARILLON souhaite que ces démarches soient l'occasion de relancer le principe de voies dédiées aux travailleurs frontaliers dans les douanes principales.

**POINT N°2 – GRAND GENÈVE EN TRANSITION : POINT D'INFORMATION**

Monsieur Sébastien JAVOGUES apporte des informations sur les deux sujets suivants.

- **Lancement de Genève en transition / Grand Genève en transition**

Il indique que le 6 septembre dernier à l'occasion d'une conférence de presse de présentation, (en présence des Conseillers d'Etat Serge DAL BUSCO et Antonio HODGERS ainsi que de Christian DUPESSEY et Sébastien JAVOGUES, le Canton de Genève et le Grand Genève se sont unis pour la transition écologique et la participation citoyenne. A cette occasion, le lancement de l'appel à projet pour le OFF des Assises Européennes de la Transition énergétique a été lancé.

Il précise que le OFF se déroulera du 24 au 27 janvier 2022 et permettra de booster la communauté d'acteurs du Grand Genève.

- **L'enquête GE-EN-VIE**

Monsieur Sébastien JAVOGUES rappelle qu'en juillet dernier, les Maires du Genevois français ainsi que les délégués syndicaux du Pôle métropolitain du Genevois français ont été sollicités pour répondre à une enquête de l'équipe universitaire du réseau GENève - ENVironnement - qualité de VIE (GE-EN-VIE). L'objectif de cette enquête est d'établir un état des lieux des besoins des élus notamment sur l'accès à l'information et aux outils relatifs à la transition écologique. Un rappel a été effectué début septembre, le nombre de répondants s'élevait à 150 élus. Les résultats devront être communiqués avant la fin de l'automne.

#### **IV. COMMUNICATION, PARTICIPATION, CULTURE**

##### **POINT N°1 – EXPO PHOTO « VISAGES DU LEMAN EXPRESS » : CALENDRIER ET LIEUX**

*Monsieur Gabriel DOUBLET explique que le lancement et le vernissage de l'exposition se sont déroulés le 21 septembre 2021 dernier. La première commune à avoir reçu l'exposition est Divonne les Bains*

*Le programme complet des 21 communes concernées est disponible sur le site internet du Pôle métropolitain. Douze communes françaises et 9 communes suisses ont manifesté leur intérêt d'accueillir cette exposition. D'autres sont encore intéressées pour l'accueillir. Ce programme s'étale de septembre 2021 à septembre 2022. Les prochaines communes sont Plan les Ouates et Annemasse.*

*L'exposition comporte 15 photos, avec dix photographes lauréats, de 24 à 72 ans. Parmi ces dix photographes, neuf sont des amateurs.*

*C'est un jury franco-suisse composé de spécialistes et d'élus qui a présidé au choix des photos et pour qui le maître mot a été la qualité.*

*Les espaces d'accueil sont variés et toujours en extérieur : jardin public, parvis de gare, parvis de mairie, itinéraire dans la commune, le choix est bien sûr laissé à la commune tant qu'il s'agit d'un lieu de passage.*

*Les délégués du Comité syndical prennent note de ces informations et saluent cette initiative.*

##### **POINT N°2 – LIVRE D'HISTOIRE : « JULES CESAR ET LES HELVÈTES » – POINT D'INFORMATION**

*Monsieur Gabriel DOUBLET indique que le livre d'histoire a été livré dans les intercommunalités membres le 20 août dernier. La diffusion dans les communes est en cours. Il ajoute que la presse a fait de très bons retours à travers articles, interviews radio, télévision et presse écrite.*

*Un courrier destiné aux maires côté français leur sera prochainement adressé avec une proposition d'achat d'exemplaires supplémentaires en vue d'une commande groupée.*

*Madame Chrystelle BEURRIER souhaite connaître la date d'édition des prochains tomes afin de pouvoir communiquer l'informations aux enseignants.*

*Monsieur Gabriel DOUBLET explique que l'édition et la diffusion d'un second Tome sera soumis à la décision du Bureau du Pôle métropolitain. Il indique que l'Histoire locale est très peu enseignée aux élèves du Grand Genève et c'est ouvrage participe au développement d'une culture commune du Grand Genève.*

*Monsieur Christian DUPESSEY souligne l'importance de cette initiative qui permet de mettre en exergue l'identité de notre région transfrontalière.*

#### **V. MOBILITE**

##### **POINT N°1 – PACTE MOBILITE : POINT D'AVANCEMENT ET CALENDRIER**

*Monsieur Stéphane VALLI explique que le séminaire du 9 juillet constituait un point d'étape sur la voie de l'adoption du Pacte Mobilité du Genevois français conformément à la méthode adoptée en début d'année 2021.*

*Cette séance a permis rappeler que le calendrier est tenu :*

- *La Charte AOM a été adoptée par le Pôle métropolitain et par l'ensemble des EPCI ;*
- *Les travaux techniques se poursuivent et permettent de préciser les contours de la future AOM ;*
- *En décembre le Pacte adopté engagera, pour les signataires, une phase de préfiguration opérationnelle de l'AOM.*

*Aussi, le Pacte adopté à la fin de l'année ou au tout début de l'année 2022 contiendra :*

- *Le projet politique : une AOM pour répondre aux défis du territoire ;*
- *Le projet de service : l'ambition et les objectifs de l'AOM ;*
- *Les conditions de l'accord et de sa mise en œuvre : date de création, périmètre, gouvernance et règles de fonctionnement, modèle économique, organisation, préfiguration et premières réalisations attendues de l'AOM ;*
- *Les fiches EPCI*

## **POINT N°2 – PROGRAMME D’ACTIONS 2022-2025 MOBILITÉ**

*Madame Chrystelle BEURRIER présente le projet de délibération. Elle rappelle que les services à la mobilité constituent un levier considérable dans une politique globale de mobilité. Depuis 2019, le Pôle métropolitain porte des actions très concrètes dans le domaine pour les habitants et entreprises du Genevois français.*

Depuis le 28 mars 2019, le Pôle métropolitain du Genevois français est engagé dans le programme CEE PRO-INNO 25, « PEnD-Aura+ », porté par l’Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement. Dans ce cadre, 287 000 € d’actions, 100% financé par les CEE (Certificats d’Economie d’Energie), ont été programmés sur la période 2019-2021.

Au regard de la belle dynamique insufflée par ce programme en termes d’animation, de sensibilisation et de communication en faveur de mobilité solidaire, le Pôle métropolitain souhaite poursuivre et renforcer la mise en œuvre des actions sur son territoire.

Le soutien apporté par AURA-EE et les obligés des CEE ont notamment permis au Pôle métropolitain et à ses partenaires de mettre en place des actions de communication et d’animation pour valoriser l’offre de mobilité de manière nouvelle et pleinement intermodale (ex : guides de la mobilité), de mettre en place des ateliers vélos et des vélos écoles dans les quartiers prioritaires en Politique de la Ville et de contribuer au développement de nouveaux services de mobilité partagée (autopartage, covoiturage organisé, dispositif vélo). Cette dynamique a pris de l’ampleur au cours de cette dernière année du programme.

Au regard des objectifs de transition écologique du Pôle métropolitain, fil directeur de notre mandat politique, et de la progression de la compétence Mobilité vers une autorité organisatrice de la mobilité, le Pôle métropolitain est volontaire pour participer à un nouveau programme portant sur la période 2022-2025.

Afin d’impulser une nouvelle dynamique pour mieux déployer les services à la mobilité, d’encourager la pratique du vélo dans la mobilité du quotidien et de massifier les actions de communication, sensibilisation et d’animation, il est proposé de porter un programme d’actions ambitieux de 300 000 € par an pendant 4 ans, soit un montant global de 1.2 million d’euros, entièrement pris en charge (à 100%) dans le cadre du dispositif CEE (certificats d’économie d’énergie).

A travers cette candidature, le Pôle métropolitain porte un double objectif :

- Promouvoir les modes alternatifs et notamment les modes actifs dans la mobilité du quotidien et auprès des différents publics – ex : Faciliter l’accès à l’ensemble de l’offre de mobilité pour l’ensemble de la population dans une logique de mobilité inclusive. Des actions pourront être spécifiquement ciblées sur les publics en situation de précarité. D’autres viseront l’émergence d’une filière vélo locale.
- Agir en complémentarité des actions des EPCI membres et de ses partenaires - Massifier les actions, poursuivre le travail partenarial avec l’ensemble des acteurs, de manière décloisonnée et adaptée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité,

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain du Genevois à une deuxième génération d’appels à projets du programme de mobilisation des Certificats d’Economie d’Energie pour la mobilité durable telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la lettre de candidature auprès de l’Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE) et du Ministère de la Transition écologique, ainsi que les différents documents y afférant.

*Monsieur Christian DUPESSEY estime que le programme est ambitieux car avec un tel financement nous sommes dans la capacité d’agir davantage. Ce programme nous oblige vis de nos membres, de nos partenaires. Il y est très favorable.*

*Madame Chrystelle BEURRIER profite de son intervention pour rappeler l’organisation de la semaine de la mobilité avec plusieurs inaugurations (Citiz, Hé Léman...). Cet événement permet de communiquer auprès d’un public plus large. Elle souligne la nécessité de porter une politique volontariste au niveau du Pôle sur la mobilité durable du quotidien, sur les services pour les habitants et les entreprises du Genevois français.*

## **VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **POINT N°1 - CONVENTION DE PARTENARIAT FRENCH TECH DU GENEVOIS FRANÇAIS**

*Madame Aurélie CHARILLON présente le projet de délibération. Elle rappelle que plusieurs réunions de travail ont été organisées avec les entreprises en charge de cette initiative, avec les élus en charge de l’économie dans les intercommunalités et avec les élus du Pôle métropolitain. L’objectif est de structurer un*

*partenariat avec une véritable valeur ajoutée, qui permet de favoriser la coopération en faveur de l'innovation digitale et la création d'entreprises, et qui s'inscrit véritablement dans le territoire du Genevois français tout en jouant des effets réseaux au plan national, régional et transfrontalier. Nous sommes arrivés aujourd'hui à un accord et à une proposition qui permet de lancer une expérimentation. Ce travail s'inscrira aussi dans le cadre de travail à engager au plan de la French Tech In The Alps, en vue du renouvellement de sa labellisation fin 2022. Il est proposé aux délégués du Comité syndical d'adopter la présente délibération.*

## **Préambule**

Lancée en 2013 par le Gouvernement, l'initiative French Tech a pour objectif de constituer un « écosystème » national favorable à la création et au développement d'entreprises innovantes, à forte valeur ajoutée, à forte croissance et orientées à l'internationale. Elle s'appuie sur 13 Capitales, dont la French Tech in the Alps, et sur les Communautés d'entrepreneurs.

Le Label a été renouvelé en Juin 2019 par le Gouvernement pour une période 4 ans, suite à une évaluation de la période 2014-2018 et à un nouveau dossier de candidature déposé à la mi-avril. La prochaine candidature aura lieu en septembre 2022.

La Communauté French Tech du Genevois français s'est constituée en association loi 1901 le 03 septembre 2021. Elle a pour objectif de mettre en réseau les acteurs de l'innovation afin de favoriser leur développement, de donner une visibilité à l'innovation au sein du Genevois français et en rayonnement à l'extérieur. Elle s'appuie sur les lieux totem qui accompagnent, hébergent et favorisent l'expérimentation et l'innovation auprès des start-up.

Le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités de la French Tech du Genevois français, afin :

- D'assurer une gouvernance partagée entrepreneurs – collectivités et acteurs économiques du Genevois français sur le sujet de l'innovation
- De mobiliser et d'impliquer les 5 lieux totems de l'innovation du Genevois français : Pôle entrepreneuriat du Pays de Gex-Innogex, Station A-Archparc ; Puls ; Innovales-Innolab ; Delta-CRIC dans le Chablais
- D'inscrire son action dans la dynamique régionale, nationale et internationale du Réseau French et donc aussi dans le cadre de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève
- De faire de la transition écologique un fil directeur en matière d'innovation dans le territoire

Aussi, il est proposé de soutenir le plan d'actions de la French Tech du Genevois français pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 à hauteur de 30 000€, via une convention financière et d'objectifs annexée à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la French Tech du Genevois français pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022, ci-annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 30 000€ à l'association French Tech du Genevois français pour cette période d'une année selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

*Monsieur le Président indique que cette convention met en exergue la nécessité et aussi notre capacité à travailler avec les différents acteurs du développement économique qu'ils s'agissent des EPCI ou des agences de développement économique. Elle permet de fédérer autour de projets communs.*

## **POINT N°2 - EVENEMENTS ECONOMIQUES : FORUM DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE, SEMINAIRE GRAND GENÈVE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, FORUM D'AFFAIRES FRANCO-SUISSE : POINT D'INFORMATION**

*Madame Aurélie CHARILLON rappelle les prochains évènements économiques organisés ou accompagnés par le Pôle métropolitain :*

- Mercredi 22 septembre : Forum d'Affaires Franco-Suisse à Genève.

- Vendredi 08 octobre : Forum transfrontalier de l'économie circulaire à Thonon-les-Bains de 9h à 17h30 ouvert à tous les élu-e-s et technicien-ne-s.
- Lundi 04 novembre ou vendredi 12 novembre : Séminaire politique du GLCT Grand Genève portant sur l'économie circulaire.

## VII. POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSITION ECOLOGIQUE

### POINT N°1 – ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION AIR DU GENEVOIS FRANÇAIS

Monsieur Pierre-Jean CRASTES présente l'avenant à la convention Air du Genevois français. Il rappelle l'importance de ce partenariat établi avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il permet de traduire d'un point de vue opérationnel l'engagement transfrontalier PACT'Air signé en 2018 par l'ensemble des partenaires français et suisses pour l'amélioration de la qualité de l'Air dans le Grand Genève et plus spécifiquement dans le Genevois français. La Région accompagne des maîtrises d'ouvrages communales et intercommunales, mais aussi des particuliers pour accompagner le changement de leur mode de chauffage (Prime Chauffage Propre). Ce dispositif est très mobilisateur et répond à un véritable besoin. L'avenant qui est proposé ce jour vise à accompagner les opérations les plus mobilisatrices.

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n°AP-2018-06 / 07-1-1655 de l'assemblée plénière du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes en date du 14 juin 2018, définissant sa stratégie Environnement Energie et notamment son annexe 3 portant sur la qualité de l'air,

Vu la délibération n°CP-2020-02/07-59-3851 de la commission permanente du Conseil régional en date du 14/02/2020,

Vu la délibération N° CS2019-49 du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français adoptant le projet de Convention Air du Genevois français

Considérant que la Convention AIR est une contractualisation proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'échelonnant sur trois années (2020-2021-2022) et permettant le financement d'investissements dédiés à l'amélioration de la qualité de l'air jusqu'à hauteur de 4 millions d'euros.

Considérant que la Convention Air du Genevois français, effective depuis le 20 février 2020 peut faire l'objet d'un avenant à compter de dix-huit-mois de mis en œuvre

#### Rappel du contexte et des objectifs de contractualisation « Convention Air du Genevois français »

Dans le cadre du dispositif relatif au Genevois français, la Convention Air du Genevois français s'applique aux intercommunalités (EPCI) suivantes : Annemasse Agglo, Communauté de communes Arve et Salève, Communauté de communes du Genevois, Communauté de communes du Pays Bellegardien, Pays de Gex Agglo et Thonon Agglomération. Les Communautés de Communes Faucigny-Glières et Pays Rochois font l'objet d'une contractualisation dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve.

Cette contractualisation permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'accompagner les maîtrises d'ouvrage (Pôle métropolitain, EPCI, communes...) sur plusieurs typologies d'opérations dédiées. Une révision est possible après dix-huit mois afin de proposer une nouvelle ventilation des subventionnements.

Plusieurs réunions techniques ont été organisées avec les services régionaux ainsi que les services des intercommunalités concernées pour identifier les projets d'investissements pertinents.

**Pour rappel, cinq opérations ont été retenues par les partenaires lors de la signature de la convention en février 2020 :**

#### **1) La création d'un fond air-bois & énergies renouvelables**

Cette action vise à accompagner les particuliers dans le changement de leur ancien système de chauffage, en favorisant le remplacement par des solutions au bois (granulés...) plus performantes ou par des énergies renouvelables.

Cette action sera un nouveau cadre contractuel dans le cadre du subventionnement régional du Fond Air Bois d'Annemasse Agglo et contribuera également au Fond Air Bois d'Arve et Salève.

**Montant total initial de l'opération : 400 000€**

**Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 320 000 €**

#### **2) Le renouvellement des flottes de véhicules publics**

Il s'agit d'accompagner le renouvellement des flottes de véhicules des collectivités du territoire (EPCI, Communes) en impliquant un changement de motorisation pour aller vers des solutions plus écologiques : électricité, gaz ou hydrogène.

Opération : 100 Véhicules à remplacer, dont un subventionnement forfaitaire de 3 000 € pour chaque renouvellement.

**Montant total initial de l'opération : 1 500 000 €**

**Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 300 000 €**

### **3) Aménagements, équipements et services pour la mobilité douce**

Dans le cadre du schéma cyclable du Grand Genève, il est proposé d'accompagner le déploiement de voies cyclables à l'échelle du Genevois français. Seront priorités les tracés se situant à proximité d'un pôle d'échange multimodal ou ayant un emplacement stratégique. Cette action comprend également les équipements facilitant la mobilité douce et modes actifs : abris, signalisations.

Les tracés bénéficiant d'ores et déjà d'un subventionnement régional (ViaRhôna ou autres...) ne pourront pas bénéficier d'un accompagnement par la Convention AIR.

**Montant total initial de l'opération : 4 100 000 €**

**Subventionnement sollicité : 2 870 000 €**

### **4) Autopartage et services associés**

Cette opération permettra le développement de nouvelles stations d'autopartage à l'échelle du territoire. L'action comprend également l'aménagement des stations.

**Montant total initial de l'opération : 225 000 €**

**Subventionnement sollicité : 157 500 €**

### **5) Les mesures de contrôle d'accès et d'informations aux voyageurs dans le cadre des P+R**

Le développement des offres P+R sur le territoire induit des besoins en sécurisation et système d'informations afin d'optimiser l'usage par la population. La mise en place des contrôles d'accès facilite le report modal et évite le stationnement longue durée local.

Huit P+R existants ont été préalablement identifiés.

**Montant total initial de l'opération : 494 000 €**

**Subventionnement sollicité : 345 800 €**

## **PROPOSITION D'AVENANT : MODIFICATION DES OPÉRATIONS**

Au regard des premiers mois de réalisation de la contractualisation et des sollicitations des maîtrises d'ouvrages communales et intercommunales, des besoins nouveaux apparaissent.

Conformément à l'article 6 de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire du Genevois français, il est possible d'intégrer des nouvelles actions et de modifier la répartition des volumes financiers entre les actions en fonction de l'avancement des dépenses. En conséquence, les articles suivants de la convention sont modifiés :

#### **o Action 1 - Fonds air-bois & ENR**

Le déploiement des fonds air/ renouvellement des chauffages (primes « chauffage propre ») dans cinq EPCI du territoire à fin 2021 avec une possibilité d'accompagnement des particuliers jusqu'à 2025 nécessite des financements à la hauteur des objectifs assignés.

Dans le cadre de l'avenant, il est proposé de porter la demande de subventionnement à 1 200 000 € afin de satisfaire aux demandes potentielles des particuliers au sein des 6 EPCI bénéficiant de la contractualisation pour un volume de remplacement de 1500 appareils de chauffage.

**Montant total de l'opération : 1 500 000 €**

**Subventionnement sollicité : 1 200 000 €**

#### **o Action 2 - Renouvellement de la flotte des véhicules publics**

Dans le cadre de la revoyure, il est proposé :

- D'introduire le remplacement des véhicules de transports en commun ;
- De viser le remplacement de 20 véhicules légers pour un montant forfaitaire par véhicules de 3000 € ;
- D'augmenter le montant affecté à cette opération pour le porter à un total 555 000 € de subventionnement.

**Montant total de l'opération : 3420 000 €**

**Subventionnement sollicité : 550 000 €**

- o Action 3 - Aménagements, équipements et services pour la mobilité cyclable

Au regard des sollicitations sur cette fiche-action, des co-financements mobilisables par d'autres collectivités publiques et l'Etat, il est proposé d'adapter le montant prévisionnel de la fiche-action.

Par ailleurs afin de satisfaire l'ensemble des typologies de demandes concernant la mobilité cyclable, le subventionnement pourra également accompagner la mise en location de vélos à assistance électrique pour les particuliers (hors cadre touristique) et l'acquisition de vélos-cargos.

**Montant total de l'opération : 2 857 143 €**

**Subventionnement sollicité : 2 000 000 €**

- o Action 4 - Autopartage et services associés

Afin de s'adapter au déploiement des nouvelles stations d'autopartage dans les EPCI du Genevois français, il est proposé de moduler le montant des dépenses subventionnables.

**Montant total de l'opération : 256 000 €**

**Subventionnement sollicité : 179 200 €**

- o Action 5 - Les mesures de contrôle d'accès et d'informations aux voyageurs dans le cadre des P+R

Le développement des offres P+R s'effectue à un rythme moins soutenu qu'initialement dans le délai de la contractualisation, il est proposé d'adapter le montant des dépenses subventionnables. Les maîtrises d'ouvrage éligibles sont les EPCI ainsi que leurs groupements (Syndicats mixtes).

**Montant total de l'opération : 92 857 €**

**Subventionnement sollicité : 65 000 €**

## Synthèse

Convention Air du Genevois français								
Opérations/MOA			Contrat signé (février 2020)			Proposition d'avenant 2021		
Fiche-actions	Nature de l'action	MOA	Montants opérations (dépenses subventionnables)	Taux d'intervention (%)	Montant subventionnement (€)	Proposition de dépense subventionnables (montant total des opérations)	Taux d'intervention (%)	Proposition répartition subventionnement avenant
Fiche 1	Prime chauffage propre	EPCI	400 000,00	80	320 000,00	1 500 000,00 €	80	1 200 000,00 €
Fiche 2	remplacement de véhicules	EPCI	1 500 000,00	forfait 3000 €/véhicule	300 000,00	1 800 000,00 €	15	555 000,00 €
Fiche 3	Aménagements cyclables	EPCI	4 100 000,00	70	2 870 000,00	2 857 143,00 €	70	2 000 000,00 €
Fiche 4	Auto-Partage	EPCI et pôle métropolitain	225 000,00	70	157 500,00	256 000,00 €	70	179 200,00 €
Fiche 5	Accès P+R	EPCI et leurs groupements	494 000,00	70	345 800,00	92 857,00 €	70	65 000,00 €
			6 719 000,00		3 993 300,00	6 506 000,00 €		3 999 200,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant à la convention « Air du Genevois français », établi entre le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région-Auvergne-Rhône-Alpes, prévoyant la mobilisation de 4 millions d'euros de subvention régionale pour la période 2020-2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter cet avenant auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer les documents correspondants pour cette contractualisation ainsi que tous documents afférents à cet avenant.

## **VIII. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **POINT N°1 – FEUILLE DE ROUTE DOCUMENT DE SYNTHESE**

*Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que la feuille de route a été validée le 26 mars dernier par les élus du Comité syndical. Ce document constitue le socle politique du mandat 2020-2026. Elle précise les enjeux et définit la stratégie, les objectifs et les priorités du Pôle métropolitain.*

*Reprise sous un format plus synthétique dans la lignée du document « Les 10 projets du Genevois français » diffusé à l'été 2020, cette brochure sera transmise courant septembre à l'ensemble des conseillers municipaux du Genevois français. Elle doit contribuer à une meilleure perception et appropriation des domaines sur lesquels le Pôle métropolitain et ses intercommunalités membres peuvent agir de manière commune. Elle illustre également l'ensemble des actions à mener jusqu'à la fin du mandat.*

*Le document sera accompagné d'un courrier à l'attention de chaque maire des 117 communes du Genevois français. Cette action répond à l'un des objectifs de la feuille de route qui vise à garantir davantage de proximité et une meilleure communication vers les élus municipaux.*

### **POINT N°2 – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2020 DU POLE METROPOLITAIN**

*Monsieur Gabriel DOUBLET présente le rapport d'activités 2020 du Pôle métropolitain. Il indique que suite à son adoption par le Comité syndical, il sera adressé aux différentes intercommunalités membres qui devront en prendre acte. Cela peut être l'occasion de présenter devant chaque conseil communautaire le rapport 2020, mais aussi la feuille de route politique 2020-2026 du Pôle métropolitain.*

Dans le prolongement des précédentes éditions, le rapport d'activités 2020 sera publié sous format numérique (site web).

2020 fut une année particulière, profondément marquée par la crise sanitaire économique et sociale. Dans ce contexte particulier, le Pôle métropolitain a pu maintenir la continuité de ses services aux usagers (REGENERO, autopartage et covoiturage) dans des formats adaptés aux différentes phases de gestion de la crise sanitaire.

La crise sanitaire a, de nouveau, démontré à quel point le Grand Genève est une réalité quotidienne, humaine, sociale, culturelle, économique, sportive. La fermeture des frontières lors du premier confinement a constitué un véritable traumatisme au sein du Grand Genève. Tout au long de la crise sanitaire, les élus du Pôle métropolitain du Genevois français ont été actifs, en lien constant avec les autorités françaises et suisses, mais aussi avec les parlementaires, pour adapter les décisions nationales et locales à notre bassin de vie transfrontalier. Plusieurs évolutions ont été opérées tant par la Suisse que par la France. La notion de bassin de vie transfrontalier commence à être intégrée dans des politiques nationales.

L'année 2020 a également été celle du renouvellement de nos instances politiques. Après les élections municipales et intercommunales, le Comité syndical du Pôle métropolitain a été installé en septembre 2020 et a élu son nouveau Bureau pour le mandat 2020-2026. Dès le mois d'octobre, le travail sur la feuille de route politique a été engagé et plusieurs séminaires d'élus ont été organisés permettant d'aboutir à son adoption en mars 2021.

L'année 2020 a été consacrée à la préparation de la candidature du Grand Genève à la quatrième génération de Projet d'agglomération auprès de la Confédération suisse. Elle aussi permis de lancer la démarche PACTE (Programme d'actions concerté pour la Transition Ecologique) du Grand Genève, aujourd'hui « Grand Genève en Transition ».

Le rapport d'activités 2020 sera diffusé au cours du mois de d'octobre 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport d'activité 2020 du Pôle métropolitain du Genevois français.

### **POINT N°3 – AUTORISATION DE RECRUTER DES CONTRATS D'ALTERNANCE ET STAGIAIRES**

Vu le Code du travail, et notamment les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu l'article 13 de la Loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes,

Vu la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu l'article 56 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le Décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le Décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

*En cas d'apprentissage aménagé :*

*Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,*

*Vu le Décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,*

Vu l'avis donné par le Comité Technique, en sa séance du 23 septembre 2021

**Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :**

#### **Le contrat d'apprentissage :**

Il s'agit d'un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

*En cas d'apprentissage aménagé : Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagne sur le plan financier les établissements publics dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap ;*

#### **Le Maître d'apprentissage :**

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs agents constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « maître d'apprentissage référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec le CFA ou l'établissement de formation. Cette organisation peut être pertinente pour garantir une continuité dans le suivi de l'apprenti(e).

- Sont réputées remplir la condition de compétence professionnelle exigée d'un maître d'apprentissage :

- les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti(e) et d'un niveau au moins équivalent, justifiant de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé ;
- les personnes justifiant de 3 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé et d'un niveau minimal de qualification déterminé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion ;
- les personnes possédant une expérience professionnelle de 3 ans en rapport avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti(e) après avis du recteur, du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

S'il a le statut de fonctionnaire, le maître d'apprentissage bénéficie d'une NBI dans les conditions prévues par le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale.

A l'appui de l'avis favorable du Comité technique, il revient au Conseil Syndical de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de recourir au contrat d'apprentissage,
- **AUTORISE** le Pôle métropolitain du Genevois français à conclure à compter du 24 septembre 2021 pour la rentrée scolaire un contrat d'apprentissage ;

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Communication	1	MASTER	1 an renouvelable 1 an

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis.

#### POINT N°4 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Vu les divers besoins en matière de logiciels dans le cadre du marché « Etude, fourniture, pose, mise en service d'une ligne de covoiturage dynamique Hé Léman » et la création du site internet PACTE Grand Genève en transition, il est nécessaire de diminuer les crédits de dépenses à l'article 2152 « installation de voirie » et d'augmenter les crédits de « concession et droits similaires » article 2051 du chapitre d'investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2152-020 : Installations de voirie	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal 2021.

## IX. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### POINT N°1 – ZOOM SUR LA DÉMARCHE SCHÉMA METROPOLITAIN DE L'HABITAT : PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC, ENJEUX DU TERRITOIRE ET SUITES DE LA DÉMARCHE

*Monsieur Vincent SCATTOLIN rappelle que l'élaboration du Schéma métropolitain de l'Habitat et du Logement du Genevois français a été initiée en 2020 poursuit son cours. La première phase de l'étude, désormais terminée et dédiée à la connaissance et la compréhension des politiques de l'habitat du territoire a abouti à la production d'un diagnostic et à l'identification des enjeux partagés des collectivités du Genevois français.*

*Il indique que le diagnostic a confirmé le caractère atypique du développement du Genevois français : croissance démographique, prix élevés de l'immobilier et difficultés pour la plupart des ménages à réaliser un itinéraire résidentiel choisi. Les éléments du diagnostic démontrent que, au sein d'un des territoires français connaissant parmi les développements les plus importants, le Genevois français connaît une phase de croissance exceptionnelle. Aussi, bien que toutes les collectivités du Genevois français présentent des spécificités propres, toutes sont « hors normes ». Le modèle actuel du marché immobilier dans le Genevois français n'offre pas une diversité suffisante pour garantir l'accès de tous les types de ménages à l'habitat, et n'offre pas non plus la qualité attendue, dans la mesure où la rentabilité des opérations prime sur les considérations qualitatives, de l'espace urbain jusqu'à l'intérieur du logement. Ainsi, un équilibre nouveau est à restaurer pour concilier qualité et accessibilité, du foncier jusqu'aux prix de sortie.*

*Pour le Genevois français, les enjeux sont de plusieurs natures :*

- Corriger les tendances de saturation et réorienter les dynamiques dans les territoires en cours de mutation.*
- Faire évoluer un modèle de production de logement ni supportable, ni durable.*
- Permettre à tous les habitants de vivre dans le territoire dans des conditions acceptables pour tous les ménages.*

*Il précise qu'un second temps de travail, toujours en cours, vise à construire les objectifs partagés du Genevois français en matière de politiques de l'habitat et du logement et à définir les outils nécessaires au déploiement de ces ambitions. Récemment, un séminaire réunissant les acteurs de l'habitat du territoire, a permis d'échanger sur ces questions.*

*Madame Catherine BRUN précise que la consolidation des objectifs et des outils entre désormais dans sa phase de finalisation et fera l'objet d'une prochaine Conférence Aménagement – Habitat avant de proposer la validation globale du Schéma métropolitain de l'Habitat et du Logement au Comité Syndical du mois de novembre. Il appartiendra ensuite aux collectivités de se saisir de ces outils pour les faire vivre et au Pôle métropolitain d'accompagner cette dynamique.*

*Monsieur Christian DUPESSEY rappelle la plus-value d'autres acteurs de l'aménagement du territoire et plus particulièrement l'Etablissement Public Foncier qui apporte un appui dans la maîtrise du foncier. Annemasse Agglo s'est appuyé sur l'EPF dans le cadre de sa dernière révision du SCOT. Il serait judicieux de réunir l'EPF de l'Ain et de la Haute-Savoie pour s'orienter vers une vision commune de notre territoire.*

*Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de mettre en place des programmes de logements abordables sur notre territoire. Il ajoute qu'il faudrait également que notre bassin de vie soit doté d'un observatoire du logement. Cette réflexion pourrait éventuellement être partagée avec le Grand Annecy.*

*Monsieur Gabriel DOUBLET rappelle qu'Annemasse Agglomération a mis en place la règle des 3 tiers : 1 tiers logement social, 1 tiers de logement abordable, 1 tiers de logement libre sur les programmes neufs.*

*Monsieur Christian DUPESSEY explique que c'est dans le cadre des PLU que les collectivités peuvent imposer ces règles et contraindre ainsi les promoteurs.*

*Madame Aurélie CHARILLON s'interroge sur la question du timing des PLUI qui ont été votés avec des critères drastiques. Elle indique que sur la commune de Prévessin-Moëns, 400 logements sont vacants avec 9 000 habitants. Tous les promoteurs ne jouent pas le jeu pour favoriser l'accès aux logements. Nous avons beaucoup insisté pour qu'il y ait des OAP par commune au sein du PLUI-H du Pays de Gex.*

*Monsieur Vincent SCATTOLIN confirme la nécessité de se doter d'un observatoire. Monsieur le Président ajoute que cet outil permettrait d'avoir une maîtrise des prix, y compris de location. Il est également important de travailler avec Genève pour pousser le Canton à construire du logement. Aujourd'hui nos*

*partenaires suisses tiennent à peu près les 2 500 logements par an, mais le retard reste trop important. Aussi, le Plan Directeur Cantonal, nos PLU(l) et SCOT doivent avoir une cohérence ensemble sur cette question du logement pour veiller et garantir un équilibre territorial au sein du Grand Genève.*

*Monsieur Sébastien JAVOGUES insiste que la question de l'habitat pour les seniors. Notre territoire est dynamique mais il connaît aussi un vieillissement qui s'est accéléré ces dernières années. Il est actuellement sous-doté en services, en logements pour les seniors.*

*Madame Catherine BRUN précise qu'il s'agit aujourd'hui d'une présentation et d'un débat sans vote. Ces échanges vont enrichir le travail de propositions. Le schéma directeur de l'Habitat sera présenté à l'occasion d'un prochain Comité syndical dans les mois à venir.*

## **X. DIVERS**

**La séance est levée à 14h00.**